

En Languedoc- Roussillon

L'Etat investit 100 M€ pour 100 projets

Le Languedoc-Roussillon bénéficie d'un important programme d'investissement public permettant d'accélérer la réalisation de nombreux projets, notamment ceux inscrits au Contrat de projets Etat-Région et aux Programmes routiers.

Ces projets bénéficient à l'ensemble des départements de la région.

34 M€ pour les infrastructures routières, dont :

L'autoroute A 750
(jonction entre l'A 75 et Montpellier) (34),
L'entretien des routes nationales
(RN 106, RN 116, RN 100, RN 88) (34, 30, 66, 48)...

5 M€ pour l'aménagement du territoire, dont :

Complexe médico social et sportif de Montrodât (48),
Médiathèque de Carcassonne (11),
Passerelle piétons gare de Perpignan (66) ...

11 M€ pour l'enseignement supérieur et la recherche, dont :

Campus Saint Charles (Université Montpellier III) (34),
Mise en sécurité des Universités (Montpellier, Perpignan, Nîmes) (34, 30 et 66),
Logement étudiant (restructuration cité universitaire de la Voie Domitienne) (34) ...

25 M€ pour les transports ferroviaires et les canaux, dont :

LGV Nîmes Montpellier, accélération des études et acquisitions foncières (34 et 30),
Ligne Alès Langogne (30, 48),
Canal du Rhône à Sète
(ligne droite de Carnon) (34) ...

25 M€ pour le patrimoine de l'Etat et la mise en œuvre du grenelle de l'environnement, dont :

Patrimoine culturel

Cathédrale Saint Michel de Carcassonne (11),
Château de Condres à Saint Bonnet de Montauroux (48),
Chartreuse de Villeneuve les Avignon (30) ...

Grenelle de l'environnement

Cité administrative de Carcassonne (11),
Audits énergétiques des bâtiments de l'Etat (régional)

Justice et Défense

Quartier courte peine à Nîmes et Perpignan (30 et 66),
Réhabilitation bâtiment du 3ème régiment parachutiste d'infanterie à Carcassonne (11) ...



LA RELANCE PASSE PAR LE LANGUEDOC-ROUSSILLON



Conception et réalisation : service de communication SGAR Languedoc-Roussillon

Le Gouvernement et les entreprises publiques accélèrent les projets d'investissement dans notre région pour donner du travail aux entreprises, pour soutenir l'emploi et pour améliorer notre vie quotidienne.

Pour en savoir plus sur les **1000 Projets de la Relance**, rendez-vous sur :

www.relance.gouv.fr

Préfecture de la région Languedoc-Roussillon - www.languedoc-roussillon.pref.gouv.fr
Secrétariat Général pour les Affaires Régionales
Contact : Christine BONNARD et Pierre RICARD
Tél. 04 67 61 61 61 - sgar.languedocroussillon@wanadoo.fr

Le plan de relance, un nouvel élan pour l'économie française

Le plan de relance de l'économie française a été annoncé par le Président de la République le 4 décembre 2008.

Ce plan est destiné à créer les conditions d'une relance rapide et durable de l'économie française. Il prévoit notamment d'accélérer les efforts d'investissement pour relancer l'activité économique et préparer la compétitivité de demain.

Le plan de relance représente un effort de soutien à l'activité de 26,5 milliards d'euros, qui se répartit en trois postes principaux :

11,4 milliards d'euros pour les entreprises, pour desserrer les contraintes pesant sur leur trésorerie et leur donner les moyens d'investir (remboursement anticipé du crédit impôt recherche ou de TVA ...);

11,1 milliards d'euros d'interventions directes du budget de l'Etat (investissement public, soutien à l'emploi, effort en faveur du logement et de la solidarité...);

4 milliards d'euros d'investissements supplémentaires seront réalisés par de grandes entreprises publiques (EDF, SNCF, La Poste, GDF Suez, RATP).

Pour garantir le succès du plan de relance, le Gouvernement entend y associer les élus et en particulier les parlementaires.

Le Premier Ministre a nommé Jean-Marc ROUBAUD, député du Gard, pour assurer cette mission en Languedoc-Roussillon.

Sa mission : redonner du souffle, relancer !

. Veiller au suivi et à la rapidité de la mise en oeuvre de la phase opérationnelle de ce plan de relance,

. Identifier les causes de blocage éventuelle dans le déroulement des projets pour y remédier.



Les principales mesures en faveur de la relance

Le plan de relance donne résolument la priorité à l'investissement, qui est un facteur durable de la vie économique. Il procure de l'activité et donc de l'emploi, et permet de renforcer la compétitivité du pays. La priorité est donnée à l'investissement public, partagé entre l'Etat (4 milliards d'euros), les entreprises chargées de service public (4 milliards d'euros) et les collectivités locales qui peuvent bénéficier du remboursement anticipé du fond de compensation pour la T.V.A. (FC TVA), leur permettant ainsi d'accroître leur capacité d'autofinancement.



Des politiques actives pour l'emploi sont mises en oeuvre afin de limiter l'impact de la baisse d'activité sur le niveau de l'emploi, fléchées vers la réduction des charges patronales pour les embauches réalisées en 2009 par les petites entreprises de moins de 10 salariés, l'accompagnement vers l'emploi des licenciés économiques, l'augmentation de la part de l'Etat dans l'indemnisation du chômage partiel, l'allocation de fin de formation. Le Gouvernement a par ailleurs développé un plan de soutien spécifique au secteur automobile.



Un soutien important pour le logement et la solidarité. Le plan de relance accélère la réalisation des programmes de logements sociaux et renforce les dispositions pour l'accession à la propriété. Les opérations de rénovation urbaine (ANRU) sont accélérées, ainsi que les travaux de modernisation et la création de places nouvelles dans les centres d'hébergement.

